

Je m'entraîne

Entraînement à la première partie de l'épreuve du Baccalauréat

Compétence > Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux.

Capacités > • Situer une réforme institutionnelle dans son contexte pour l'expliquer.
• Raconter un événement historique.

- Placez sur la frise chronologique (à télécharger sur [LLS.fr/HGTPP76](https://lls.fr/HGTPP76)) les événements suivants :
→ Charte de l'environnement.
→ Élection du président de la République au suffrage universel direct.
→ Les femmes obtiennent le droit de vote (électrices et éligibles).
→ Loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse.
→ Manifestations ouvrières et étudiantes de mai.
- Définissez les termes « démocratie sociale » et « État providence ». Donnez un exemple de mesure prise dans un État providence.
- Racontez en quelques lignes la guerre d'indépendance d'Algérie et ses conséquences pour la France.

Entraînement à la deuxième partie de l'épreuve du Baccalauréat

Capacités > • Situer une réforme institutionnelle dans son contexte pour l'expliquer.
• Raconter un moment ou un événement de la période en argumentant sur sa portée historique.

1 Le traité de Maastricht

Le traité de Maastricht sur l'Union européenne modifie en profondeur la manière de penser l'Europe communautaire. En effet, les trois communautés existantes (la Communauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique) deviennent de « simples » composantes d'un ensemble plus vaste, l'Union européenne. Cette dernière repose sur trois « piliers » :

- le premier pilier, celui de la Communauté européenne (qui remplace la CEE), est constitué par les

politiques intégrées des Communautés existantes, et a des compétences supranationales étendues ;

- le deuxième pilier jette les bases d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;
- le troisième pilier est relatif à la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures (JAI).
- Le premier pilier relève de l'action communautaire, les deux autres de la coopération intergouvernementale.

Signature du traité de Maastricht sur l'Union européenne, gouvernement.fr, 2019.

2 La Constitution française modifiée après Maastricht

La ratification du Traité de Maastricht exige au préalable une révision de la Constitution dans trois domaines, a indiqué hier le Conseil [Constitutionnel]. Le premier concerne le droit de vote et l'éligibilité à certaines élections des résidents de la Communauté européenne installés en France. [...]

En tout cas, le Conseil constitutionnel a bien souligné dans un deuxième point [...] le rappel d'une doctrine constante distinguant « limitation » de souveraineté lorsque les décisions sont prises à l'unanimité et « transfert » de souveraineté dès lors qu'il y a vote à la majorité. [...] Pas question d'imposer à l'État-nation des contraintes – ou des directives – non consenties. [...]

Dans un troisième point, le Conseil constitutionnel considère également que « l'établissement d'une politique monétaire et d'une politique de change uniques, à dater du 1^{er} janvier 1999, comporte des modalités privant un État membre de certaines compétences propres dans un domaine où sont en cause les conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale ». Là encore, partisans et adversaires de la monnaie unique pourront s'affronter. Mais le préalable de la révision constitutionnelle dans ce domaine aussi est indispensable.

« Maastricht : une révision de la Constitution s'impose », *Les Échos*, 10 avril 1992.

Questions

Rappel : Prêtez une attention particulière aux dates des différents documents.

- Doc 1** Présentez le traité de Maastricht : quand est-il conclu et par qui ? Que définit-il ?
- Doc 1 et 2** Définissez ce qu'est la « constitution » d'un État. Pourquoi le traité de Maastricht accepté à l'échelle européenne serait-il susceptible de faire évoluer la constitution française ?
- Doc 2** Expliquez la phrase soulignée. Pourquoi cette dimension en particulier suscite-t-elle des inquiétudes en France ?
- Doc 2 et 3** Présentez et décrivez la une de *Libération*. Comment met-elle en valeur les divisions de la société française autour du référendum du traité de Maastricht ?
- Dans un paragraphe organisé, présentez le traité de Maastricht, puis expliquez les débats et les conséquences de cette réforme en France, et argumentez sur sa portée historique.



3 Les résultats du référendum

Une du journal *Libération*, 21 septembre 1992.

Le traité de Maastricht est ratifié en France par référendum le 20 septembre 1992. Ce référendum a suscité de nombreux débats dans la société française.